

CONDITIONS GENERALES E&M PROJECTS SPRL

I. Dispositions générales et solidarité

L'ensemble de nos services et de nos ventes est régi par ces conditions générales. Les présentes conditions remplacent ou modifient toutes autres conditions conclues antérieurement entre les parties. Chaque signataire du bon de commande s'oblige solidairement pour l'entité juridique pour laquelle il agit.

II. Prix

En Belgique les prix de E&M PROJECTS SPRL sont, sauf mention contraire, hors frais de livraison, d'expédition et d'assurance et hors taxes. Le client prend toutes les dispositions pour assurer la sécurité et l'accessibilité du chantier et son sous-sol pendant toute la période d'exécution des travaux. Les travaux supplémentaires seront facturés séparément en régie aux prix en vigueur, connus par le client.

E&M PROJECTS SPRL a le droit d'adapter ces prix si, après la conclusion du contrat, des changements interviennent dans les droits à l'importation ou des taxes assimilées, les droits d'exportation dans la région d'origine, les taux de fret, les primes d'assurance, des taxes et d'autres charges publiques, dans le prix de l'énergie, des matières premières, dans les salaires ou dans l'un des composants du coût des marchandises qui font l'objet du contrat.

Les changements de prix pour les raisons évoquées ne peuvent constituer un fondement d'annulation de la commande par le client. Les offres de E&M PROJECTS SPRL ne sont valables que pour une durée d'un mois.

III. Livraison et délai de livraison

Les obligations de E&M PROJECTS SPRL ainsi que du client sont réputées être exécutées au siège social de E&M PROJECTS SPRL. La réception des produits ou des services par l'acheteur équivaut à la reconnaissance de celui-ci avoir vérifié soigneusement et à l'avance ces marchandises et d'avoir constaté que leurs spécifications et leurs accessoires sont pleinement conformes à la commande et qu'elles sont exempts de défauts visibles. Tout défaut visible concernant les marchandises livrées doit être signalé par écrit à E&M PROJECTS SPRL immédiatement et au plus tard 48 heures après la livraison. Tout risque relatif aux marchandises est à la charge de l'acheteur dès qu'elles quittent les dépôts de E&M PROJECTS SPRL, même s'il y aurait été convenu que les frais de livraison, d'expédition et d'assurance sont à charge de E&M PROJECTS SPRL. E&M PROJECTS SPRL déploie les efforts nécessaires pour respecter le délai de livraison indiqué. Le délai de livraison éventuellement envisagé est mentionné à titre indicatif et ne doit pas être pris au sens strict. E&M PROJECTS SPRL se réserve le droit de prolonger le délai de livraison en cas de congé, de force majeure, si le client demande des modifications au contrat ou aux travaux à réaliser ou dans tous les autres cas limitant ou empêchant E&M PROJECTS SPRL de s'acquitter de ses engagements. Le non-respect du délai de livraison ne peut en aucun cas être invoqué par le client pour réclamer une indemnisation et/ou la résiliation du contrat, sauf si E&M PROJECTS SPRL omet de fournir une déclaration au client pendant plus de 30 jours après que celui-ci a mis E&M PROJECTS SPRL en demeure par lettre recommandée pour le non-respect du délai de livraison. Le client a droit à une indemnité maximale correspondant au montant de l'acompte payé.

Les marchandises disponibles commandées ou réparées doivent être enlevées dans les 15 jours suivant la sommation par E&M PROJECTS SPRL. Les frais de stockage feront l'objet d'une facturation en cas de négligence. Pour autant que les marchandises n'aient pas été enlevées dans un délai d'un mois après la mise en demeure susmentionnée, E&M PROJECTS SPRL est en droit, moyennant l'envoi d'une simple lettre recommandée, de notifier qu'elle ne peut plus être tenue responsable de la bonne garde des matériaux, sans préjudice du paiement auquel le client est tenu suite à la commande ou la réparation, à majorer d'une indemnisation, fixée de manière forfaitaire à 20 %, des sommes dues, sans préjudice de dommages plus importants prouvés, et sans préjudice non plus des intérêts moratoires conventionnels.

IV. Réclamations et vices cachés

Des réclamations se rapportant à la facturation sont recevables par lettre recommandée à E&M PROJECTS SPRL dans les 8 jours après la date de facturation et adressée au siège de la société. La responsabilité de E&M PROJECTS SPRL pour les éventuels vices cachés dans les marchandises livrées par E&M PROJECTS SPRL est limitée aux vices qui se manifestent dans un délai d'un an à partir de la livraison. Le client doit signaler les vices cachés par lettre recommandée à E&M PROJECTS SPRL immédiatement et au plus tard dans les 8 jours après la découverte du vice, sous peine de déchéance du recours. Cette notification doit comporter une description détaillée du vice. Les réclamations pour vices cachés ne suspendent pas l'obligation de paiement dans le chef du client.

Dans le même délai, à ses frais et sous sa responsabilité, le client doit en outre envoyer à E&M PROJECTS SPRL les marchandises dans leur emballage d'origine intact, ainsi que (une copie de/du) la facture/ le bon de livraison. Les frais de retour, les frais éventuels d'emballage, les frais de transport et de déplacement sont à la charge du client. E&M PROJECTS SPRL se réserve le droit de remplacer les marchandises retournées. E&M PROJECTS SPRL est au maximum tenu de payer une réparation des dommages, directs et indirects, et des dommages résultant de vices visibles ou cachés, jusqu'à concurrence de la valeur facturée du bien défectueux.

Le client ne peut plus prétendre à un appel en garantie (quel que soit le délai) s'il a (i) transformé ou changé l'objet, ou s'il a (ii) fait réparer l'objet sans l'accord de E&M PROJECTS SPRL. Dans ces cas, il n'est plus possible de constater la présence réelle d'un défaut.

V. Conditions de paiement

Tous nos prix sont indiqués en EURO et s'entendent HORS TVA et sont payables au comptant à notre siège social. Sauf accord exprès des parties, les factures de E&M PROJECTS SPRL sont payables au plus tard 30 jours après la date de facturation. Toute facture non payée à l'échéance entraîne de plein droit et sans sommation un intérêt conventionnel égal au taux de l'intérêt légal augmenté de 5 % sur base annuelle, à compter de la date de facturation, et ce pour chaque mois entamé. De plus, le montant de la facture, ou le solde de celle-ci, sera majoré d'une indemnité forfaitaire sur le montant de la facture, à savoir 20 % sur la tranche jusqu'à 2.500 EUR, puis 15 % sur la tranche de 2.501 EUR à 12.500 EUR et enfin 10 % au-delà, avec un minimum de 100 EUR par facture et un maximum de 5.000 EUR, sans préjudice de l'application éventuelle au débiteur de l'article 1244 du code civil, et sans préjudice du droit de E&M PROJECTS SPRL de réclamer une indemnisation plus élevée si elle prouve que les dommages réellement subis sont plus élevés.

Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend exigible toute autre créance non échue à l'égard du client, de plein droit et sans mise en demeure préalable. Dans ce cas, E&M PROJECTS SPRL se réserve également le droit de suspendre l'exécution de toutes les commandes en cours, et ce sans mise en demeure ni indemnisation.

En cas de non-exécution par E&M PROJECTS SPRL, seulement le consommateur aura droit à une indemnisation pour les dommages prouvés.

VI. Droit de rétention

Par dérogation à l'article 1583 du code civil, les marchandises vendues, livrées ou installées restent la propriété exclusive de E&M PROJECTS SPRL jusqu'au paiement intégral des sommes dues à E&M PROJECTS SPRL. Pour un montant égal au solde restant, les marchandises sont en consignation chez le client. E&M PROJECTS SPRL peut revendiquer les marchandises à tout moment. La demande à cet effet est communiquée au client par lettre ordinaire ou par fax. Le client s'engage à ne pas vendre, louer ou donner les biens achetés non entièrement payés. Par le simple défaut de paiement d'une échéance, le défaut de paiement d'une lettre de change à l'échéance ou le défaut de paiement intégral du prix de vente à l'échéance, le client est mis en demeure de plein droit et sans préavis, la vente/le louage est résolu, E&M PROJECTS SPRL peut à tout moment enlever le bien livré, aux frais du client, sans aucune formalité judiciaire et peut considérer la vente comme résolue aux frais du client. Si les marchandises sont restituées à E&M PROJECTS SPRL et si elles sont objectivement encore en bon état, le client sera remboursé du prix payé après déduction de : (1) la perte de bénéfice estimée de manière forfaitaire à 30 % du prix de vente (TVA comprise), (2) l'indemnisation des frais supplémentaires de gestion et d'administration estimés de manière forfaitaire à 10 % du prix de vente (TVA comprise) et (3) un montant égal à la dépréciation du bien estimé de manière forfaitaire à 6 % du prix de vente (TVA comprise) par mois entamé entre la livraison et la restitution. Le cas échéant, le client est toujours tenu de payer la différence à son détriment à E&M PROJECTS SPRL.

VII. Force majeure

En cas de grève, de guerre, d'inondation, d'incendie, de difficultés de transport, de bris de machine ou tout autre cas entravant ou empêchant E&M PROJECTS SPRL de remplir ses engagements, E&M PROJECTS SPRL se réserve le droit de considérer ces faits comme des cas de force majeure, ce qui permet à E&M PROJECTS SPRL de suspendre les prestations en cours pendant la période de force majeure ou d'y mettre fin, sans que le client ait le droit de réclamer des indemnités à E&M PROJECTS SPRL.

VIII. Annulation

Toute commande est définitive à la réception d'une confirmation de commande écrite. Au cas où le client annule la commande, une indemnité forfaitaire de 25 % du montant de la commande sera facturée.

IX. Compensation

Les parties s'engagent dans une convention de compensation qui leur donne le droit de compenser les créances l'une envers l'autre à tout moment.

X. Interdiction de débouchage

Pendant la durée de la dernière prestation et/ou du dernier service jusqu'à 1 an après, les parties prennent un engagement mutuel à s'abstenir directement ou indirectement d'employer des collaborateurs et/ou du personnel ou de s'associer à eux. Les parties précisent également que cet engagement mutuel s'applique également aux sociétés liées, c'est-à-dire aux filiales et aux sociétés mères, ainsi qu'à toute société dans laquelle elles ont une participation significative dans la direction. Par cet engagement, les parties s'abstiennent de recruter mutuellement du personnel pour l'exécution de tâches relatives aux services d'installation et d'entretien électrotechniques, de montage et d'entretien de produits électroniques et de placement et d'entretien de chauffage, de climatisation, de ventilation et d'éclairage en ce qui concerne les activités principalement situées dans la région de FLANDRE. En cas d'infraction de cette clause, la partie (ou la société liée) contrevenante est redevable à l'autre partie une indemnité forfaitaire de 25.000,00 EUR par travailleur ou collaborateur avec lequel une relation de travail ou de collaboration a été conclue. Les parties peuvent y déroger par accord mutuel, sous réserve d'un accord exprès préalable.

XI. Droits d'auteur

E&M PROJECTS SPRL conserve toujours les droits d'auteur sur l'ensemble de la valeur artistique de ses plans, études, dessins, croquis et modèles. Lors du paiement de la facture, le client n'obtient aucun droit d'auteur. Les droits de reproduction et d'utilisation pendant les présentations sont également exclusivement réservés à E&M PROJECTS SPRL.

XII. Litiges

Tout litige résultant du présent contrat sera régi par le droit belge. Seuls les tribunaux de BRUGES ou du lieu de l'exploitation ou du siège social de E&M PROJECTS SPRL sont compétents pour en connaître.

XII. Disposition finale

Le fait de ne pas exercer ou de ne pas exiger une application stricte des présentes conditions générales à l'égard du cocontractant n'implique pas une renonciation au droit de E&M PROJECTS SPRL d'invoquer ultérieurement l'application stricte des conditions générales. La nullité d'une des clauses des présentes conditions générales n'affecte pas la validité des autres clauses. Les parties remplaceront toute clause nulle par une clause correspondant le plus possible à l'intention des parties.